

JUIN 2022

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE L'EUROPE	08/06/2022	EDPB – Guidelines 6-2022 on the practical implementation of amicable settlements – May 2022	Ces lignes directrices traitent des aspects pratiques de la mise en œuvre des règlements à l'amiable dans les cas qui ont pour origine une plainte d'une personne concernée contre un responsable de traitement. Ne sont abordées dans ces guidelines que les cas de plaintes de nature transfrontalière.	 Pour information
 LE COIN DE L'EUROPE	08/06/2022	EDPS - Avis 9/2022 sur la recommandation de décision du Conseil autorisant les négociations en vue d'une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles – Mai 2022	Cet avis du CEPS concerne une recommandation de décision du Conseil autorisation les négociations menées par les Nations Unies en vue d'une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Le CEPS approuve cette recommandation mais attire toutefois l'attention sur le risque important que la version définitive de la convention puisse entraîner une réduction des libertés et droits fondamentaux des citoyens européens et ce en raison du nombre important de pays et de l'hétérogénéité des systèmes juridiques. Pour le CEPS, si le niveau de protection des données que le droit de l'Union garantit aux personnes physiques devait diminuer, le CEPS estime que l'Union ne devrait pas chercher à être partie à cette convention.	 Pour information

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE L'EUROPE	08/06/2022	EDPS - Avis 10-2022 sur la proposition de règlement concernant protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels – June 2022	Cet avis porte sur la proposition de règlement européen concernant la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels. Cette proposition a pour objectif de compléter le système de protection de l'UE des indications géographiques, qui existe déjà pour les produits agricoles et les denrées alimentaires, les vins et les boissons spiritueuses. Le CEPS relève que si la proposition de texte détermine le rôle de chacun des acteurs – Commission, EUIPO et autorités nationales – en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel, il conviendrait que le législateur précise si ces acteurs agiront en tant que responsables conjoints de traitement ou non. La proposition prévoit la création d'un registre électronique accessible au public des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels. Le CEPS recommande de délimiter clairement les différentes catégories de données qui y seront traitées.	 Pour information

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DES FONDAMENTAUX	09/06/2022	CNIL - Google Analytics et transferts de données comment mettre son outil de mesure d'audience en conformité avec le RGPD – Communiqué de presse	Dans ce communiqué de presse, la CNIL revient sur la mise en demeure, de février 2022, de plusieurs organismes qui utilisaient Google Analytics en raison de transferts illégaux de données vers les Etats-Unis. La CNIL précise que pour que tels transferts soient conformes au RGPD une modification du paramétrage de l'outil est insuffisante et seuls des solutions rompant le contact entre le terminal et le serveur sont acceptables. Comme solution envisageable, la CNIL évoque la proxyfication, c'est-à-dire l'utilisation d'un serveur mandataire. Pour que cette solution soit convenablement mise en place, la CNIL détaille plusieurs mesures nécessaires.	 Pour information

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE L'EUROPE	13/06/2022	EDPS - Avis 11-2022 sur les propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, sur l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités néo-zélandaises compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme – Juin 2022	Cet avis du CEPS porte sur les deux propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, sur l'échange de données à caractère personnel entre Europol et les autorités néo-zélandaises compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme. L'objectif de cet accord est d'autoriser les transferts de données à caractère personnel entre Europol et les autorités compétentes néo-zélandaises. Le CEPS relève que les recommandations qu'il avait pu formuler par le passé dans l'avis 1-2020 ont été prises en compte au cours des négociations. Le CEPS considère que l'accord proposé présente des garanties suffisantes en ce qui concerne la protection de la vie privée et des libertés et droits fondamentaux des personnes. Pour le CEPS, cet accord pourra servir de modèle pour de futurs accords sur l'échange de données personnelles à des fins répressives.	 Pour information
 LE COIN DES OUTILS	17/06/2022	Formation Cycle DPO – 2e semestre 2022		 Pour information

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DES OUTILS	17/06/2022	Formation Données Santé – EDS – Recherche – 20 octobre 2022		 Pour information
 LE COIN DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	17/06/2022	DNS – Recommandations de bonnes pratiques pour intégrer l'éthique dès le développement des solutions d'Intelligence Artificielle en Santé : mise en œuvre de « l'éthique by design » – avril 2022	La Délégation ministérielle au numérique en santé a conduit des travaux portant les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour intégrer l'éthique dès les premières étapes du développement de solutions d'intelligence artificielle en santé (« éthique by design »). Ces recommandations s'adressent aux concepteurs de solutions d'IA.	 Pour information
 LE COIN DE L'EUROPE	20/06/2022	EDPS - Avis 12-2022 sur la recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations en vue de la modification de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège en ce qui concerne la coopération administrative, la lutte contre la fraude et le recouvrement de créances dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée – Juin 2022	Cet avis du CEPS porte sur la proposition de recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations en vue de la modification de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège en ce qui concerne la coopération administrative, la lutte contre la fraude et le recouvrement de créances dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette proposition a pour but de modifier l'accord actuellement en vigueur entre l'UE et la Norvège concernant la coopération administrative dans le domaine de la lutte contre la fraude à la TVA. Le CEPS souligne les garanties envisagées en matière de protection des données personnelles notamment s'agissant du principe de limitation des finalités et de conservation des données.	 Pour information

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE L'EUROPE	21/06/2022	EDPS – Avis 13-2022 sur la proposition de règlement relatif à la numérisation de la procédure de visa – Juin 2022	Cet avis de l'EDPS concerne la proposition de règlement européen relative à la numérisation de la procédure de visa. Cette proposition vise à permettre la possibilité d'introduire des demandes de visa en ligne, via une plateforme de l'Union européenne pour les demandes de visa numérique et ainsi remplacer les vignettes-visa. Le CEPS souligne cette initiative. Toutefois, il relève que le caractère obligatoire d'une telle procédure pourrait créer des obstacles supplémentaires pour les demandeurs de visa, notamment en raison de l'illectronisme. Le CEPD a rappelé le principe de minimisation des données et l'importance d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données personnelles.	 Pour information
 LE COIN DES OUTILS	23/06/2022	LINC – Démonstrateur du mécanisme de vérification de l'âge respectueux de la vie privée – Juin 2022	Le Laboratoire d'innovation numérique de la CNIL (LINC) propose un démonstrateur (sous licence ouverte) permettant de vérifier l'âge d'une personne tout en étant respectueux de la vie privée. L'idée est de parvenir à prouver que l'on est majeur sans pour autant divulguer son âge et/ou son identité afin de pouvoir accéder à certaines catégories de sites internet. Ce démonstrateur, accessible gratuitement à tous les concepteurs, permet de répondre aux prérequis de la CNIL sur les procédés de vérification d'âge pour les sites reposant sur des tiers de confiance.	 ⇒ Outil pratique à utiliser pour les sites destinés aux personnes majeures

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DES OUTILS	23/06/2022	LINC – Programme de travail du LINC 2022 – 2023	Le programme de travail pour le second semestre 2022 et une partie de 2023 du Laboratoire d'innovation numérique de la CNIL (LINC) portera sur quatre grandes thématiques : - Répondre aux grands enjeux sociétaux - Approfondir la compréhension de l'économie des données - La protection des données au quotidien : stratégies et méthodes des individus - Nouvelles formes de captation de données. Ces différentes thématiques devraient être stables pour les années à venir. Le programme de travail n'est pas exhaustif et évoluera au regard de l'actualité, de l'apparition de nouvelles tendances ou encore de ruptures.	 Pour information
 LE COIN DES NEWS	28/06/2022	CNIL – Le MOOC de la CNIL est de retour dans une nouvelle version enrichie – Communiqué de presse 27 juin 2022	Le MOOC de la CNIL est de nouveau accessible sur le site internet de la CNIL. Il s'agit d'une formation en ligne gratuite, illimitée et ouverte à tous sensibilisant à la protection des données à caractère personnel. Une attestation de suivi est délivrée pour chaque module réalisé dès lors que participant a parcouru la totalité des contenus et a validé à 80% minimum le quizz accompagnant chaque module. Structuré en 5 modules différentes, il faut compter environ 5 heures au total pour parcourir l'ensemble de ce MOOC.	 Pour information

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN SANTÉ	28/06/2022	Décret n° 2022-931 du 25 juin 2022 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « système d'information national services de soins infirmiers à domicile »	Ce décret crée un traitement de données dénommé « système d'information national services de soins infirmiers à domicile ». Ce traitement de données permet la détermination des financements des services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile et la mise à disposition de ces données aux agences régionales de santé, lesquelles sont en charge de la tarification de ces services.	 Pour information

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE LA FRANCE	29/06/2022	Conseil d'État, 27 juin 2022, n°451423, Amazon	Par cet arrêt, le Conseil d'Etat confirme la sanction de 35 millions d'euros prononcée par la CNIL contre Amazon en 2020. Amazon avait été sanctionné par la CNIL pour avoir déposé des cookies publicitaires sur les ordinateurs des utilisateurs du site de vente « Amazon.fr » sans avoir au préalable recueilli leur consentement ni même les avoir informés. Le Conseil d'Etat a rappelé que la CNIL était compétente pour sanctionner les pratiques en matière de cookies, et ce même lorsque que le responsable de traitement n'est pas établi en France, mais qu'il dispose d'un établissement impliqué dans les activités de traitement sur le territoire français. Le Conseil d'Etat confirme ainsi le dépôt de cookies sans consentement préalable et le défaut d'information des utilisateurs. Aussi, le Conseil d'Etat estime que le montant de la sanction prononcée par la CNIL ne revêt pas un caractère disproportionné au regard de la gravité des manquements, de la portée des traitements et de la capacité financière d'Amazon.	 ⇒ En cas de mise en place de cookies, s'assurer du respect de l'ensemble des critères fixés par la CNIL dans les Lignes Directrices

LE COIN DU DPO

veille pour vous



Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE LA FRANCE	30/06/2022	Délibération n°SAN-2022-011 du 23 juin 2022 concernant la société TOTALENERGIES ELECTRICITÉ ET GAZ FRANCE	La CNIL a sanctionné la société TOTALENERGIES d'une amende d'un montant d'un million d'euros. Les manquements suivants ont été sanctionnés : - Manquement à l'obligation de permettre aux personnes de s'opposer à la prospection commerciale - Manquements à l'obligation d'information et au respect de l'exercice des droits des personnes	 ⇒ En cas de prospection commerciale, vérifier les moyens d'opposition mis en place